



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

LA VOIX DU CONTRIBUABLE

Magazine trimestriel d'information, d'éducation
et de sensibilisation

Juillet 2021

N°019

Zoom sur la vie dans les clubs Amis du Fisc



B.P 3465

BUJUMBURA II

Tél : (+257)22 28 21 32

Webmail : obr.direction@obr.gov.bi

Web site : www.obr.bi



Sommaire

Avant-propos	3
Les Clubs Amis du Fisc, pépinières de la Conformité fiscale au Burundais	4
Zoom sur la vie dans les clubs Amis du Fisc	5
Au Lycée du Saint-Esprit. Les élèves membres sont conscients du bien-fondé des impôts et taxes	5
Au Lycée d'Ijenda. Création du « Club des Elèves Amis du Fisc »	6
Au Lycée de Musinzira . Promotion du Civisme fiscal à travers le théâtre	8
Témoignages des membres du Club Amis du Fisc	9
Tableau comparatif des lois régissant l'Impôt sur les Revenus Locatifs	11
Ce que dit la loi sur	12
Trois questions à l'OBR	12

30 Mars : Date limite de déclaration et de paiement de l'impôt locatif

31 Mars :
Date limite de déclaration et de paiement de l'Impôt sur le Revenu valable pour l'exercice précédent.

30 Juin :
Date limite de Paiement du 1^{er} acompte provisionnel

Equipe de rédaction

Directeur de la communication : Sany Ngendakumana

Rédacteurs : Fiacre Muhimpundu, Anastase Ndayizeye, Bernard Simbahwanya

Traducteurs : Diogène Mugabonihera, Régis Nimbeshaho, Claudine Bashirahishize, Rébecca Nduwimana, Privat Nahimana

Graphiste : Edine Mireille Nsabimana

30 Septembre :
Date limite pour le Paiement du 2^{ème} acompte provisionnel

31 Décembre :
Date limite pour le paiement du 3^{ème} acompte provisionnel

Toutes les photos sont la propriété de l'OBR

Avant-propos

Chers contribuables,

L'Office Burundais des Recettes (OBR), à travers la Direction de communication et services aux contribuables, a sur son plan d'action le volet de sensibilisation de la jeunesse, futurs contribuables et décideurs économiques de demain. Depuis l'année 2016, des clubs dénommés « Amis du fisc » ont été créés et animés dans les écoles secondaires, en commençant par celles de Bujumbura Mairie.

Afin de murir ensemble et avoir même une compréhension quant à l'essence de créer et maintenir un cadre d'échange autour la compréhension du civisme fiscal et sa dissémination dans les milieux scolaires, les responsables des écoles, dont les Directeurs, Préfets et encadreurs ont été impliqués dès le début de ce programme.

A travers ce programme, les activités sont menées à travers les ateliers sont organisés avec eux et un plan de travail annuel est validé au début de chaque année scolaire.

Aussi, du matériel de sensibilisation comme des brochures, des dépliants, des documents audiovisuels, etc. sont distribués comme outils de visibilité et de sensibilisation des jeunes.

Par ailleurs, pendant les séances d'animation, des thèmes variés sur la taxe et l'impôt sont développés et des compétitions entre les écoles sur la compréhension des différents thèmes sont organisées périodiquement avec distribution des prix aux meilleurs lauréats.

Tous ces activités rentrent dans la vision et la stratégie de l'OBR de créer un environnement en milieu scolaire capable de stimuler un changement de mentalité et de comportement dès le bas âge.

Le présent numéro est donc, rédigé dans le but de vous faire parcourir certaines des prestations dans le cadre de la sensibilisation des jeunes en milieu scolaire, contribuables et responsables potentiels de demain.

LA REDACTION



Une photo de famille des participants à l'atelier OBR - Encadreurs des 24 écoles pilotes ayant les clubs des "Elèves Amis du Fisc".

Les Clubs Amis du Fisc, pépinières de la Conformité fiscale au Burundais



M. Stany NGENDAKUMANA : « La création des Clubs Amis du Fisc dans les écoles vise la sensibilisation de la jeunesse au civisme fiscal dès le bas âge »

La création des Clubs Amis du Fisc remonte à 2016 et a commencé avec 6 écoles pilotes à savoir les Lycées du Lac Tanganyika, SOS, Saint Esprit, Vugizo, et les Ecoles Internationale et Indépendante. Elle s'étendra ensuite sur d'autres écoles publiques et privées pour atteindre un nombre de 32 écoles jusqu'ici. Objectif : « sensibiliser la jeunesse au civisme fiscal dès le bas âge pour préparer une population avertie et sensibilisée à tous les échelons » ; déclaration du Directeur de la Communication et des Services aux Contribuables et Porte-Parole de l'OBR M. Stany NGENDAKUMANA qui indique que l'OBR envisage de créer ce club dans toutes les écoles secondaires et universitaire du Burundi, « un grand défi », reconnaît-il au vu de l'insuffisance des ressources humaines pour l'encadrement de ces clubs à travers tout le pays, **«mais qui vaut la peine d'être relevé pour son importance dans l'avenir du Burundi** », sou-

tient-il ; d'où la stratégie de l'OBR de former les encadreurs qui prendront le relais dans l'animation de ces clubs.

M. NGENDAKUMANA se dit impressionné par l'adhésion massive et l'engouement des élèves et leurs encadreurs aux activités de ce club sans aucun intérêt matériel, si ce n'est l'envie d'apprendre de l'OBR et de la fiscalité ; ce qui est simplement encourageant pour lui qui affirme voir la conformité volontaire des contribuables aux obligations fiscales croître. Selon lui, *« les élèves membres des Clubs Amis du Fisc y sont pour quelque chose par leur engagement déclaré dans la sensibilisation de leurs proches à la conformité »*.

M. Stany Ngendakumana espère que, à la faveur d'une plaidoirie auprès du ministère ayant l'éducation dans ses attributions, le civisme fiscal sera intégré dans les curricula d'enseignement fondamental et post-fondamental du Burundi pour plus d'impact.

Zoom sur la vie dans les clubs Amis du Fisc

Au Lycée du Saint-Esprit

Les élèves membres sont conscients du bien-fondé des impôts et taxes



Les acteurs sur scène

Vendredi le 4 Mai 2021, le club « Amis du Fisc » du Lycée du Saint Esprit a clôturé ses activités pour l'année scolaire 2020-2021. A cette occasion, les élèves membres de ce club ont démontré qu'ils ont beaucoup appris sur le civisme fiscal à travers un sketch sur la lutte contre la fraude et leurs déclarations d'après.

A l'issue de ce sketch, le président du « Club Amis du Fisc » Joyeux Noël GIRUMUGISHA, a remercié l'OBR qui est resté à leur coté et qui leur a donné des enseignements riches et bénéfiques pour eux et pour la société. Il a déclaré que ce club a conscientisé la jeunesse sur les activités de l'OBR et a amélioré l'image de l'OBR face aux préjugés de la population qui le diabolisait en le décrivant comme une institution qui vole de l'argent aux citoyens.

« Au sein de ce club, nous avons appris comment l'OBR collecte les fonds de l'Etat afin de permettre à ce dernier de réaliser les différents projets de développement d'intérêt public comme la construction des routes, des marchés, la subvention des entreprises, le paiement des soins gratuits offerts aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes, etc. Au lieu de pratiquer la fraude, nous devrions sa-

voir que c'est pour notre bien que l'OBR collecte ces fonds. » a souligné Joyeux Noël GIRUMUGISHA

Il a ajouté que pendant les vacances ils sensibiliseront leurs proches (familles et amis) sur les bienfaits de payer les impôts et taxes et vont les éclairer à partir de ce qu'ils ont reçu dans ce club « Amis du Fisc ».

« Le Club 'Amis du Fisc' m'a beaucoup enseigné. Dans ma famille il y a beaucoup de commerçants. Auparavant, au moment où ils parlaient de dédouanement, je ne pouvais rien comprendre. Mais pour le moment, nous pouvons discuter et je suis capable de leur donner des informations qu'ils ignorent. Je parie même qu'il y a des personnes qui pratiquent la fraude par ignorance. Certains membres de ma famille et dans mon entourage ont changé leur perception vis-à-vis du paiement des impôts et taxes grâce à moi », nous a révélé Queen Berly NAKABONDO.

Ces élèves ont indiqué qu'ils sont désormais conscients que la fraude a beaucoup de répercussions négatives, non seulement pour ceux qui la pratiquent, mais aussi pour la population en général, le Gouvernement et les générations futures. « Où

passeront donc les camions qui importent les marchandises ? » s'est interrogée Queen Berly. Donc, c'est tout le commerce qui sera déstabilisé et Gouvernement aura des crises économiques qu'il aurait pu éviter. Que tout contribuable, même avec un très petit capital, comprenne que « l'impôt et la taxe qu'il paie ont une importance inestimable pour le développement du pays », a-t-elle conclu.

M. Diogène MUGABONIHERA chargé de l'Education des contribuables à l'OBR a remercié la direction du Lycée du Saint Esprit pour avoir donné l'autorisation de la création de ce club. Il a par la suite remercié les éducateurs et les élèves membres de ce club qui se sont donnés corps et âmes pour le bon fonctionnement des activités car, selon lui, « à

travers le sketch qu'ils ont présenté, il est clair que les élèves comprennent tout ce qui concerne la fiscalité et cela témoigne que la matière a été bien assimilée. »

L'encadreur du club Amis du fisc a dit « Nous sommes fiers de contribuer à la construction du Burundi. » La jeunesse restera auprès de l'OBR dans la construction de notre patrie, dans la sensibilisation de la population et dans la lutte contre la fraude et la contrebande. Les élèves ont beaucoup appris à travers ce club, nous en sommes témoins et remercions l'OBR qui a été toujours présent pour répondre à leurs questions.

Signalons que le club « Amis du Fisc » a été créé au Lycée du Saint Esprit en 2016.



Vue partielle des autres participants aux activités du club

Au Lycée d'Ijenda

Création du « Club des Elèves Amis du Fisc »

Vendredi le 28 Mai 2021, l'Office Burundais des Recettes a rencontré tous les élèves et éducateurs du Lycée Etoile des Montagnes d'Ijenda en vue d'y créer le club des Elèves Amis du Fisc à l'instar d'autres établissements publics pilotes et les Ecoles d'Excellence. L'objectif principal poursuivi est d'enseigner la jeunesse dès le bas âge sur le bien-fondé de payer les impôts et taxes, le respect des lois et procédures fiscales, la lutte contre la fraude douanière et fiscale ainsi que la lutte contre la corruption.

En d'autres termes, l'OBR voudrait que la jeunesse soit conscientisée sur l'économie du pays dans l'ensemble comme l'a expliqué Mr Willy CITERETSE, Cadre chargé de l'éducation des contribuables à l'OBR dans l'exposé des motifs lors de la création

de ce club au sein de cette école. Il a ajouté que les projets du Gouvernement dont la construction des infrastructures publiques comme les écoles, les structures sanitaires, les marchés, les routes, le paiement des salaires des fonctionnaires de l'Etat et autres sont possibles grâce aux impôts et taxes collectés auprès de la population.

Il a poursuivi en indiquant que les élèves encadrés au sein du « Club des Elèves Amis du Fisc » acquièrent des connaissances supplémentaires qui leur seront bénéfiques dans leur vie active car non seulement ils appliqueront ce qu'ils auront appris en étant une lumière pour leur entourage à travers le respect des obligations fiscales mais aussi ils pourront apporter une pierre à l'édifice du pays en relayant les connaissances acquises au sein des



De gauche à droite Sr Dévote NIKWIGIZE, Directrice du Lycée Etoile des Montagnes d'Ijenda, Willy CITERETSE, Cadre chargé de l'éducation des contribuables à l'OBR, Thierry NIZIGIYIMANA encadreur du club des Elèves Amis du Fisc au Lycée Etoile des Montagnes d'Ijenda

communautés dans lesquelles ils proviennent. Ils sensibiliseront leurs proches sur le bien-fondé de payer les impôts et taxes mais aussi ils dénonceront la fraude et la corruption afin de bénéficier des primes y relatifs. Les élèves ont voulu savoir pourquoi celui qui vend son bien a l'obligation de payer les impôts et taxes et pourquoi l'OBR a pour mission de lutter contre la corruption alors qu'il y a d'autres organisations qui font cela.

Le Directeur de la Communication et Porte-parole de l'OBR Stany NGENDAKUMANA a répondu que l'OBR a pour mission de lutter contre la fraude et la

corruption afin de maximiser les recettes. Il a ajouté que tous les patriotes doivent se sentir concernés quand il s'agit de la lutte contre la fraude et la corruption afin de veiller aux biens publics et a poursuivi en indiquant que le fait d'enseigner les jeunes est pour qu'ils puissent grandir avec des notions du fisc parce que c'est eux le Burundi de demain d'où ils doivent dès le bas âge préparer un bon avenir car une personne ne peut pas se construire des routes ou des écoles mais que c'est le Gouvernement qui le fait via les impôts et taxes collectés par l'Office Burundais des Recettes, a-t-il expliqué



Vue partielle des élèves du Lycée Etoile des Montagnes d'Ijenda

« L'eau potable, l'électricité, les infrastructures scolaires que vous utilisez et les salaires de vos enseignants sont payés par l'Etat ; c'est pourquoi vous êtes tous concernés et nul ne peut ignorer l'importance de la fiscalité car celui qui ne respecte pas la loi fiscale en ne payant pas les impôts et taxes ou en pratiquant la fraude vole directement les citoyens car le Gouvernement ne trouvera pas de moyens suffisants pour exécuter les projets de

développement », a martelé Mr Stany NGENDA-KUMANA.

Les élèves en phase terminale ont demandé à l'OBR de créer des clubs du genre dans les universités afin qu'ils puissent poursuivre ces enseignements combien importants dans le développement du pays.

Sur ce, M. NGENDAKUMANA a indiqué que l'OBR organise des séances de sensibilisation des différentes catégories de la population et que très

prochainement ces enseignements seront dispensés dans des universités.

Remerciant l'OBR qui a choisi de créer le Club des Elèves Amis du Fisc au sein de cette école, Sr Dévote NIKWIGIZE, Directrice du Lycée Etoile des Montagnes d'Ijenda a révélé que: « *Le Lycée Etoile des Montagnes a pour mission d'éduquer des citoyens responsables; c'est donc très important pour eux de savoir ce que le pays attend d'eux* »

Au Lycée de Musinzira

Promotion du Civisme fiscal à travers le théâtre

Samedi le 29 Mai 2021, les élèves membres du « Club Amis du Fisc » de l'école d'excellence de Musinzira en province Gitega ont présenté une pièce de théâtre sous le thème « *Rwaruka Tumenyeshe hose ibikorwa vyiza vy'ikigo OBR, Akamaro ko gutanga amakori n'amatagisi na kare nitwe Burundi bw'ejo* » qui peut se traduire « *Jeunes, en tant que Burundi de demain, vulgarisons partout les bonnes activités de l'OBR et le civisme fiscal* » ; Visiblement, des talents cachés que l'OBR se doit d'exploiter. Ces élèves ont manifesté les connais-

sances acquises au sein de ce club amis du fisc et ont démontré leurs talents à travers différentes présentations multicolores à savoir les sketches, la poésie et les chansons culturelles. Toutes les présentations faisaient l'éloge du civisme fiscal centré notamment sur le respect des lois et procédures fiscales, la lutte contre la fraude et la corruption. Ils ont surtout insisté sur les conséquences de l'incivisme fiscal ; preuve que ces élèves ont intériorisé la matière apprise au cours des séances d'encadrement faites par l'OBR.



Vue partielle des acteurs en action



Vue partielle des spectateurs

Témoignages des membres du Club Amis du Fisc



Lyse Chérie NIHANKURA : « Pendant les vacances, je vais appuyer l'OBR dans la sensibilisation au civisme fiscal et vulgariser le numéro vert de l'OBR le 500 »

« A travers le Club Amis du Fisc, j'ai reçu un bagage suffisant et j'ai un devoir de m'impliquer en enseignant à mes pairs et aux adultes au respect des lois et procédures fiscales et douanières car le futur nous appartient. C'est pourquoi je suis concernée et je dois travailler en conséquence pour qu'il soit meilleur en étant l'œil, l'oreille et la voix de l'OBR afin que tout le monde puisse être sensibilisé et veiller au respect des lois fiscales et douanières car sans impôts et taxes, un pays ne peut pas se développer »

Selon lui, l'argent payé à travers les impôts et taxes revient pour aider tout le monde, d'ajouter que le Club Amis du Fisc leur offre une occasion de savoir l'organisation de l'économie du pays et comment, en tant que citoyens, ils peuvent contribuer au développement du pays. Ainsi, il voudrait voir tous les Burundais sensibilisés pour qu'ils paient volontairement les impôts et taxes car ça nous concerne tous. Il a déclaré qu'il profiterait des vacances pour sensibiliser les autres au civisme fiscal et dénoncer les cas de fraudes dont il sera témoin pour que les auteurs soient traduits en justice afin de servir de leçon aux récalcitrants. « *Mon père et ma mère sont des enseignants et ils sont payés par l'Etat à travers les impôts et taxes collectés auprès des citoyens. Et pour que moi-même je puisse étudier, l'Etat utilise les impôts et taxes collectés. Quand je tombe malade je me fais soigner dans un hôpital construit par l'Etat etc., c'est pourquoi je dois m'impliquer* » a-t-il ajouté.



Kévin MUCO : « *Je profiterai des vacances pour sensibiliser les autres au civisme fiscal et dénoncer les cas de fraudes dont je serai témoin pour que les auteurs soient traduits en justice afin de servir de leçon aux récalcitrants* »

Après avoir remercié ses élèves pour avoir fait de bonnes présentations, le Directeur de l'école d'excellence de Musinzira, Charlemagne NDUWAYO a demandé à l'assemblée qui était présente de ne pas prendre le message reçu comme une histoire mais de le mettre en pratique car selon lui « *le message donné était très clair par rapport au respect des lois et procédures fiscales et douanières.* » Il salue aussi l'appui de l'OBR parce qu'à travers le Club Amis du Fisc, les élèves bénéficient d'une formation supplémentaire du cours de Formation patriotique. Donc pour lui, la lutte contre la corruption en matière fiscale cadre bien avec ce cours. Ce club est une pépinière qui leur permettra d'être des modèles dans leur vie future et de porter la voix loin en faveur du civisme fiscal et la lutte contre la fraude et la corruption au Burundi, a martelé le Directeur de l'école d'excellence de Musinzira.

Le Directeur de la Communication et des Services aux Contribuables et Porte-Parole de l'OBR, Stany NGENDAKUMANA, a, pour sa part, indiqué qu'à travers les différentes présentations, ces élèves ont prouvé qu'ils sont témoins des mauvais actes commis par les contribuables, que ce soit les commerçants, les administratifs ou les employés de l'OBR. Il a profité de l'occasion pour faire un clin d'œil à ceux qui continuent à violer la loi sous quelque forme que ce soit, à abandonner les mauvaises pratiques. Selon lui, ces jeunes, conscientisés sur le fonctionnement de l'OBR et du bien fondé de payer les impôts



Stany NGENDAKUMANA : « *Les Clubs Amis du Fisc sont implantés dans toutes les écoles d'excellence et certains lycées publics pilotes. L'OBR compte étendre ces clubs dans toutes les écoles et les universités publiques et privées.* »

et les taxes, ne manqueront pas de les dénoncer. Il a par la suite encouragé ces élèves à passer à l'action pendant les vacances en alertant l'OBR chaque fois qu'ils seront témoins des cas de fraude et de corruption. Non seulement ils auront accompli leur mission patriotique mais aussi ils pourront bénéficier de la prime de dénonciation de la fraude et de la corruption en appelant aux différents numéros de l'OBR : 500 ; 71 450 450 ou au 77 510 975.

M. NGENDAKUMANA a indiqué que cette présentation théâtrale était la première du genre au sein des clubs scolaires des « Elèves Amis du Fisc ». Et visiblement impressionné, il a soulevé la possibilité pour l'OBR d'organiser ultérieurement d'autres activités culturelles allant dans ce sens, notamment une compétition interclubs sous forme de Festival.

Tableau comparatif des lois régissant l'Impôt sur les Revenus Locatifs

N°	Les innovations	Loi n°1/02 du 3 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale	Loi n°1/14 du 24 déc. 2020 régissant l'impôt sur les revenus
1	De la déclaration des revenus encaissés	Déposer la déclaration avant le 31 mars de l'année suivant celle de l'encaissement des loyers (art 63)	Déposer la déclaration au plus tard le 31 juillet de l'année suivant celle de l'encaissement des loyers (art 85)
2	L'assiette de l'impôt sur les revenus locatifs est assise sur :	• Revenus locatifs des bâtiments donnés en location • Terrains donnés en location • Profit de la sous- location totale ou partielle. Des mêmes propriétés (art 59)	• Bâtiment et équipements donnés en location • Profit de la sous- location totale ou partielle. NB : les logements meublés, Motels et établissement ou sont logés des hôtes payants, les revenus perçus par les exploitants des marchés ouverts au public et la location des terrains sont exclus
3	De la sous-location	Déduction de 5% des recettes bruts pour charges locatives (art 61)	cette déduction ne revient pas dans la nouvelle loi (art.87 al 2)
4	De l'abattement	L'abattement était fixe à 3 000 000 FBU (art. 62)	L'abattement est fixé à 4 800 000 FBU (Art. 84)
5	Des exonérations	Les exonérations sont prévues à l'article 58. -Les immeubles nouvellement construits sont exonérés de l'impôt pendant une période de deux années civiles suivant celle de leur achèvement.	1° Les établissements abritant les écoles, hôpitaux, universités et Centre de santé 2° Exonération de dix ans pour les logements collectifs, construits aux normes fixés par l'autorité compétente. 3° Exonération de deux ans pour les immeubles nouvellement construits à partir de la première mise en location (art 83)
6	Des dépenses déductibles	Pour la location : 1° Les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction des immeubles productifs de revenu imposable. 2° 40% pour dépenses d'entretien Pour la sous- location : 1° des loyers payés pour la location des immeubles et terrains donnés en sous- location. 2° 5% des recettes brutes pour charges locatives.	Pour la location : 1° Les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou le renouvellement des immeubles productifs du revenu imposable. Pour la sous- location (art 87) : Des loyers payés pour la location des immeubles et terrains données en sous- location seulement Cet article reprend la location des terrains alors que l'art 81 les exclut de l'assujettissement à l'impôt
7	Déclaration des Non-Résidents	Le montant brut des revenus locatifs est soumis à une retenue à la source de 15%, à moins que le contribuable ait désigné un représentant au Burundi. (Article 66)	Le non-résident est imposé au taux progressif comme les Résidents. Article 21, 2è §.

Ce que dit la loi sur ...

IMPOSITION D'OFFICE

L'Administration fiscale est en droit d'engager la procédure d'imposition d'office lorsque :

- Aucune déclaration d'impôt n'a été introduite ;
- Tous les documents nécessaires prévus par la loi n'ont pas été joints à la déclaration
- La comptabilité est inexistante ou irrégulière
- Le contribuable a refusé de coopérer à un contrôle fiscal ou n'a pas répondu à une demande de renseignements dans les délais prévus par la loi.

En cas d'absence de déclaration, la procédure d'imposition d'office peut être appliquée à une période de cinq ans à compter de la date limite de dépôt de la déclaration. Un avis d'imposition d'office doit être établi au plus tard le dernier jour de ladite période.

L'imposition d'office devient définitive à l'égard du contribuable lorsque :

- Celui-ci n'a pas répondu dans les vingt (20) jours à l'avis d'imposition d'office
- L'Administration fiscale l'a informé par écrit que ses observations ou remarques sont jugées non fondées, en partie ou en totalité
- Celui-ci a été entendu conformément à la loi et l'Administration fiscale l'a informé ensuite par écrit que ses observations ou remarques sont jugées non fondées, en partie ou en totalité

Lorsque l'imposition d'office est définitive, l'administration fiscale envoie au contribuable une note d'imposition conformément à la loi.

Trois questions à l'OBR



Nous sommes une entreprise commerciale et notre système comptable vient d'être endommagé vingt jours avant la date limite de déclaration de l'impôt sur le revenu, est-il possible de solliciter une prorogation des délais ?

Bien sûr, le contribuable peut solliciter du Commissaire Général, une prorogation du délai de

dépôt des déclarations d'impôt s'il apporte des preuves suffisantes des difficultés incontrournables qu'il éprouve pour remettre la déclaration dans le délai légal. Sauf en cas de force majeure dûment prouvée, le contribuable adresse une demande écrite au Commissaire Général, quinze (15) jours avant l'expiration du délai de dépôt de la déclaration.

Le Commissaire Général peut accorder par écrit au contribuable, une seule fois un report de la date limite prévue pour le dépôt de la déclaration pour un délai ne dépassant pas trente (30) jours calendaires à partir de la date légale de la déclaration

En outre, le Commissaire Général dispose des prérogatives de proroger le délai légal de déclaration et de paiement en cas de force majeure.

Je suis de nationalité burundaise et je viens d'être embauché par l'ambassade des Etats Unis au

Burundi en tant que comptable, est ce que je suis concerné par l'Impôt sur le revenu d'emploi ?

Tout à fait ! conformément aux conventions internationales, la loi relative aux impôts sur le revenu exonère les personnes suivantes :

- Tout diplomate étranger ou représentant consulaire ;
- Toute autre personne employée et exerçant des fonctions officielles dans une ambassade, une délégation, un consulat ou une mission d'un état étranger, qui a la nationalité de cet Etat et possède un passeport diplomatique ;
- Toute personne n'ayant pas la nationalité burundaise, qui est employée par un gouvernement étranger ou par une organisation internationale pour la prestation des services d'assistance au Burundi.

Je compte importer un fonds de commerce à partir de la Chine le mois prochain, ai-je la possibilité de choisir moi-même une méthode d'évaluation en douanes ?

La loi sur la gestion des douanes de la communauté est africaine, dans sa quatrième annexe, paragraphe 1 à 8 détermine l'ordre dans lequel les méthodes d'évaluation doivent se succéder jusqu'à trouver la méthode adéquate. Cependant s'il advient que des trois premières méthodes (valeur transactionnelle, produits identiques, produits similaires), aucune ne permet d'évaluer ses marchandises, il a la latitude de demander d'inverser l'ordre pour les méthodes quatre et cinq (valeur déductible et valeur calculée) conformément au paragraphe quatre de la même annexe.

Willy Citeretse